

#### A4 - CONSERVATION DES EAUX



Servitudes de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages

#### AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

 Monument historique inscrit



Périmètre de protection des monuments historiques

#### AC2 - PROTECTION DES SITES



Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits

#### I3 - CANALISATIONS DE GAZ



Servitudes relatives au transport de gaz naturel

#### I4 - ELECTRICITE



Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

#### PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES



Anciennes carrières, article L562-6 du code de l'environnement



Plan de Prévention des Risques (Multirisque)

#### AS1 - CONSERVATION DES EAUX



Périmètre de Protection Rapprochée

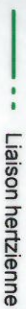
#### PT1 - TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES



Servitudes de protection des centres d'émission radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

#### PT2 - PROTECTION RADIO-ELECTRIQUES

Les cotes NGF limitées pour les différents types d'obstacles n'apparaissent pas sur le plan



Liaison hertzienne



Télécommunication - protection contre les obstacles

#### T1 - VOIES FERREES



Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives aux chemins de fer

#### FONDS DE CARTE



Limite de commune



Bâtiment



Bâtiment industriel



Zone ayant un caractère administratif, culturel, sportif, industriel ou commercial



Cimetière



Piste d'aérodrome